FRANCHI PAR L'EDITEUR

VOL. IX. MANITOBA. No 1.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 29 MAI 1879.

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieure à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Freres,

ENSEIGNE DE LA SCIE ROUGE

GRANDE RUE, WINNIPEG

Mulholland Freres,

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Pentures,
Rasoirs,	Bolts,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Ligneux,	Balances,
Outiis de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fer à repasser,	Piéges,
Huiles,	Fil de laiton
Térébentine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boites,
Etoupe,	Collets à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb,
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Pelles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faulx,	Joug à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défrichoir,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarrières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval.

POELES

Poëles de cuisine,	Poëles de salon,
Poëles,	Poëles à charbon.

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; recommandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments aratoires, outils de menuisier, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronné pour maisons, Clous à planches, Huile de charbon, Poëles de cuisine et de salon.

MULHOLLAND FRERES.

Winnipeg, 1er Mai, 1879—2ms.

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES,

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant,

à commencer du

1er. Mai Prochain.

——(o)——

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

——o——

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un Tailleur de Première Classe.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND

1m

Stobart, Eden & Cie

Agents en Angleterre

MM. FENWICK & CIE., LONDRES.

GRANDE RUE - WINNIPEG.

——— (o) ———

Succursales dans toutes les parties du Pays.

IMPORTATEURS & MARCHANDS DE GROS & DE DETAIL

DE

MARCHANDISES SÈCHES OU NOUVEAU ÉS

Anglaises, Canadiennes ;

Hardes Faites,

Tapis, &c., &c., &c.

Robes, Fourrures, Peaux et Pemmican Achetes et Vendus.

CHINA HALL – MAGASIN DE PORCELAINES

GRANDE RUE - WINNIPEG.

——— (o) ———

Faïenceries,

Porcelaines, Anglaises et Francaises

Verreries,

Cristeaux et Articles de Fantaisie.

STOBART, EDEN & CIE

8 Mai, 1879 —12m

LYSTER

Est le seul Magasin de Hardes Faites dans Manitoba. Si vous voulez des Bonnes Marchandises et à très-bas prix. Allez chez

LYSTER

——(o)——

On y vend à plus bas prix que partout ailleurs pour la raison que l'acheteur n'y trouve que des marchandises pour Messieurs, tels que Habillements, Chapeaux, Chemises, etc., etc., etc., achetés en grande quantité.

273 GRANDE RUE,

WINNIPEG.

Winnipeg, 1er Mai, 1879—2ms.



AVIS PUBLIC.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a le 5ième jour d'Avril dernier en conformité des dispositions de l'Acte 3 Vict., Cap. 2, (l'Acte des Elections de 1875 affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour le Comté de Provencher, et à aujourd'hui transmis des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

JOSEPH TURENNE,
Greffier de la Cour de Comté de Provencher

Bureau du Greffier de la Cour de Comté pour le Comté de Provencher.

St. Norbert, 1 Mai, 1879. 2f



AVIS PUBLIC

VAIS est par le présent donné que soussigné a le 5ième jour d'Avril dernier, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, (l'Acte des Elections de 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour le Comté de Provencher, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux differentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

PIERRE LAVALLÉE,
Greffier de la Cour de C. de Marquette Est.

Bureau du Greffier de la Cour de Comté pour le Comté de Marquette Est.

St. François Xavier, 1er Mai, 1879. 2f



AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a le 17ième jour de Février courant, en conformité des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, (l'Acte des Elections de 1875), affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les divisions suivantes, savoir : St. James, St. Charles, St Boniface, Headingley et Kildonan, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

EDMUND MARSTON,
Greffier de la Cour de Comté de Selkirk

Bureau du Greffier de la Cour de Comté pour le Comté de Selkirk.

Winnipeg, 8 Mai, 1879.

Université de Manitoba.

Tout candidat désireux de se présenter aux examens qui s'ouvriront le 26 mai courant devra envoyer son nom au Revd Canon O'Meara, Régistraire suppléant, le ou avant le 12 mai.

Par ordre.

j-12-m



LE "METIS."

Jeudi. 29 Mai, 1879.

LES DÉBATS DE LA CHAMBRE.

Le *Métis* paraîtra mercredi après midi, et samedi après-midi de la semaine prochaine afin de publier les débats de la Chambre, et aussi les autres documents se rattachant à la crise actuelle.

LE METIS.

Avec le présent numéro le *Métis* entre dans sa neuvième année d'existence.

Le Journal a vécu jusqu'ici dans des circonstances pécuniaires assez difficiles, et il aurait été impossible de le publier longtemps si l'imprimerie n'eut tiré d'ailleurs les ressources suffisantes pour combler les déficits toujours persistants de cette entreprise. Les temps vont probablement devenir plus difficiles encore, et si nous sommes décidés à faire des sacrifices, nos amis comprendront que le journal est surtout une œuvre publique et nationale à laquelle tous doivent s'intéresser.

Ces remarques suffiront, nous en avons l'intime conviction, pour activer le zèle de nos compatriotes et assurer au *Métis* plus d'annonces, plus d'impressions, plus d'abonnés.

LA CRISE MINISTÉRIELLE.

La Législature locale a repris mardi dernier, 27 mai, ses séances interrompus, depuis le mois février dernier pour permettre au gouvernement d'envoyer une députation à Ottawa avec mission d'obtenir de l'aide. Cette députation, composée de MM. Norquay et Royal, a pleinement réussi, et ce succès eut suffi dans une province comme les autres à rallier au gouvernement l'appui de tous les hommes de bon sens qui siégent dans la Législature. Mais, ce qui passe pour patriotisme, justice et *fair play* dans les autres Provinces est encore inconnu ici, et ces vertus n'ont pas élu domicile dans un certain parti en chambre.

Ainsi, quelle n'a pas été la surprise générale jeudi lorsque la nouvelle s'est répandue d'une crise ministérielle ! A la séance de l'après-midi, M. Norquay, interpellé par M. LaRivière, a déclaré qu'en effet la rumeur était fondée, et que la résignation de M. Royal avait été acceptée, cette résignation ayant pour cause l'impossibilité où avait été jusque là le Cabinet d'avoir le support anglais, et le parti français ayant décidé de lui retirer son appui afin de ne pas imposer à la majorité de la population de la Province un ministère en qui ses représentants n'avaient aucune confiance.

L'attitude généreuse et très-sage du parti français mérite l'approbation de tous les hommes sensés qui connaissent les circonstances politiques de la Province de Manitoba. M. Norquay a eu sept mois pour se faire un parti ; il a gouverné pendant tout ce temps avec une majorité française presqu'exclusive, et les choses en étaient arrivées à un point où la saine politique et la justice commandaient de s'arrêter.

Qu'a fait M Norquay ?

Jouant au plus fin, il s'est immédiatement jeté entre les bras de ses adversaires des cinq dernière années, et en assurant au parti anglais que le temps était arrivé de se débarrasser des français si les anglais voulaient s'unir à lui, il a réussi à se maintenir au pouvoir. Il a promis l'abolition de l'usage de la langue française dans les documents officiels, statuts, comptes publics rapports, etc ; il a promis une nouvelle distribution des siéges électoraux afin de réduire à quatre ou cinq le chiffre des représentants français, et plusieurs autres mesures hostiles à la race française. Tous les membres anglais se sont laissés prendre à l'appât du traître qui reniait son passé, et à l'heure qu'il est le parti anglais veut exactement faire ce à quoi le parti français a refusé de se prêter, c'est-à-dire ignorer complètement un élément important de la population dans le gouvernement des affaires du pays. Où est la générosité ?

Les documents officiels se rattachant à la résignation des deux ministres français ont été communiqués hier à la Chambre ; nous en traduisons la principale pièce qui donne l'historique de la crise et définit clairement la position. Voici la lettre de résignation adressée par les Hons. MM. Royal et Delorme à l'Hon. M. Norquay :

Winnipeg 29 mai 1879.

Monsieur,

J'ai été chargé hier par les représentants des divisions françaises de la Province de vous voir au sujet d'une question qui a déjà plus d'une fois attiré la sérieuse attention du gouvernement, je veux parler de leur vif désir de voir votre administration appuyée par un plus grand nombre de membres représentant les divisions anglaises.

Cette décision, vous le savez, n'a pas la signification d'une menace puisqu'elle rappelle le seul principe adopté et reconnu par le parti français et anglais en octobre dernier lorsque vous fûtes choisi par nos amis pour succéder à l'Hon. M. Davis.

Mon parti vous fit alors clairement et très-explicitement connaître à vous et à tous vos amis que nous étions prêts à accepter n'importe quel chef choisi par eux pourvu que ce chef se montrât capable de s'assurer d'une majorité de son parti aux prochaines élections générales.

Les élections eurent lieu en décembre, vous en connaissez les résultats.

Possédant la confiance entière du parti français qui m'avait choisi avec l'Hon. M. Delorme pour le représenter dans le cabinet, je n'eus garde d'oublier le principe qui avait présidé à la formation de notre ministère. Et bien que personne dans ce qu'on appelle le parti français ne croie à la nécessité absolue et permanente d'une double majorité, cependant, vu les circonstances politiques, nous sommes tous d'avis que la justice et le respect des droits de tous demandent qu'un gouvernement, pour être fort et bienfaisant, soit appuyé, si non par les majorités française et anglaise des membres, du moins par une majorité qui ne se recrute pas presqu'exclusivement dans un seul de ces partis, ainsi que la chose l'est aujourd'hui.

Vous avez d'ailleurs admis vous même à plusieurs reprises l'exactitude de ce principe, et en janvier, février et avril je vous pressai de prendre les moyens de vous fortifier dans le parti anglais : la dernière fois que je mis la question sur le tapis, au mois dernier, je vous fis la remarque que le Capitaine Scott, étant un conservateur émérite, influent et populaire parmi mes amis pourrait, s'il pouvait être engagé à accepter un portefeuille, vous donner ou plutôt compléter cet appui dont tous vos amis étaient si inquiets de vous voir privé. Vous me parûtes agréer l'idée ; et comme préliminaire un de mes collègues fut chargé par vous de s'aboucher avec le Capitaine Scott. Il est à regretter que la chose en soit restée là, car en agissant autrement vous auriez très-probablement pu éviter la crise actuelle.

Je vous ai dit hier soir que mon parti se réunirait de nouveau ce matin à dix heures pour entendre ce que vous auriez à nous communiquer, et en vous quittant j'avais l'espoir que tout s'arrangerait, disposé que vous étiez à faire n'importe quelle combinaison qui pût vous donner la majorité qui vous fesait défaut. Aussi, n'est-ce pas sans regret que j'eus ce matin à informer mes amis que je n'avais reçu aucune réponse de vous à leur demande si juste, si raisonnable et si amicale, excepté un billet dans lequel vous me demandiez ma résignation comme étant la cause du refus du parti anglais de vous appuyer.

Il fut alors décidé à l'unanimité par MM. Delorme, Goulet, Schmidt, Murray, Bourke, Taillefer et Larivière, que, vu le choix qui avait été fait de M. Delorme et de moi même pour représenter le parti dans votre administration, et attendu qu'après plusieurs mois de représentations amicales vous aviez complètement failli au principe qui avait présidé à la formation de votre ministère, l'Hon. M. Delorme et moi devions quitter votre administration ; nous avons par conséquent l'honneur de résigner nos positions respectives dans l'Exécutif de cette Province, et de vous prier de soumettre au plus tôt possible notre résignation entre les mains du lieutenant-gouverneur.

Je demeure, Monsieur,

Votre, etc,

(Signé), JOSEPH ROYAL,
M.P.P.

A l'Hon. J. Norquay,
Trésorier Provincial,
Winnipeg.

Le Gouvernement Local.

Il paraîtrait que M. Norquay entend gouverner sans ministres français, hormis qu'il trouve quelque judas qui consente à se vendre à l'homme qui a juré d'écraser tout ce qui parle français dans Manitoba. La chose lui sera-t-elle permise ?

En attendant, nos amis les anglais modérés nous assurent que cet état de choses ne peut durer, que M. Norquay a perdu toute espèce de considération par sa dernière trahison, et que tout le monde se défie de cet homme ambitieux, grossier, sans instruction, sans principe, paresseux, insouciant, et prêt à tout faire pour se maintenir au pouvoir.

Sans les secours de l'activité et de l'expérience de M. Royal cet homme n'aurait pu rien faire ni ici ni à Ottawa ; et il lui a fallu faire appel au fanatisme et tout promettre aux préjugés de race pour se re-créer un parti qui devra se dissoudre bientôt.

S'il nous est pénible d'avoir à constater que la nationalité court les plus grands périls en ce moment, il nous est en même temps bien agréable d'avoir à constater la parfaite union, l'accord et l'ensemble parfait du parti français. Ce parti qui n'a pas voulu gouverner seul, lorsqu'il lui eut été si facile de le faire a droit d'exiger le même traitement, la même justice de ceux pour qui il s'est si noblement sacrifié.

Le *Times* se réjouit de voir le *Métis* réduit à la misère si l'abolition de la langue française a lieu, comme M. Norquay le propose : merci de ce généreux sentiment !

Quant à l'attitude politique de ce même journal et du *Free Press*, elle est toute d'expectative : tous deux sentent que la trahison de Norquay ne saurait rien enfanter de viable, et ils ne se prononcent guère. Cependant le *Times* de ce matin fait une charge à fond de train contre M. Norquay qui, dit-il, a trahi les secrets du Conseil Exécutif en livrant au *Free Press* des documents qui n'avaient pas encore été communiqués à la Chambre.

Toujours du Judas chez cet homme.

Un Discours de l'Hon. M. Dubuc.

On lira avec plaisir et intérêt le discours publié plus loin et prononcé par le député de Provencher, M. Dubuc, sur la question du tarif dans la Chambre des Communes. Le point de vue auquel s'est placé notre ami témoigne de la largeur de ses idées et de son patriotisme. Envisageant la question de haut, il l'a traitée comme membre du Parlement canadien, et ses considérations générales ont été très-applaudies. "La prospérité du Canada fera la prospérité de Manitoba, a-t-il dit ; et si, de l'aveu des hommes d'expérience qui m'entourent, si d'après mes propres études, le tarif protecteur doit réveiller l'industrie et ramener le calme dans les anciennes provinces, Manitoba devra nécessairement s'en ressentir."

La session qui vient de se terminer à Ottawa a été bien employée par l'Hon. M. Dubuc ; sans cesse occupé à servir les intérêts de ses commettants, il ne se reposait qu'après avoir vu tel ou tel ministre, expliqué telle ou telle question, entrevu et visité tel ou tel chef de département. Aussi, le comté de Provencher doit-il être fier et honoré de son représentant.

M. Dubuc ne s'est point prodigué en paroles ; il a préféré attendre tout en étudiant les hommes et les choses et en s'efforçant de travailler pour son comté. Très-estimé des Ministres, très respecté de tous, il a su établir son influence, et rien d'important ne s'est fait ou ne se fera pour Manitoba sans que l'Hon. député soit consulté ou son assentiment obtenu.

Discours prononcé par M. J. Dubuc de Manitoba, à la Chambre des Communes, jeudi le 24 avril.

M. l'Orateur.—Je me lève à une phase bien avancée de la discussion, et ce n'est pas pour parler sur l'item actuellement sous considération. Comme j'ai eu à voter plusieurs fois depuis que le nouveau tarif a été soumis à la Chambre, d'abord sur les résolutions en bloc, et ensuite sur plusieurs items en particulier, je ne crois pas devoir laisser terminer la discussion, sans offrir quelques remarques pour expliquer mes votes. Je n'occuperai que quelques instants l'attention de cette honorable chambre.

La Province de Manitoba, dont je suis un des représentants, va se trouver passablement affectée par le nouveau tarif. C'est une province encore jeune, ne possédant pas de manufactures, où l'industrie est à son enfance, important presque tout, et exportant très peu de choses. Le nouveau tarif va naturellement augmenter le prix des objets d'importation et pourra être momentanément considéré comme défavorable à notre province. C'est là un fait que je ne puis me dissimuler.

D'un autre côté, M. l'Orateur, je suis d'opinion que la politique nationale inaugurée par l'Hon. Ministres des Finances, aura un effet salutaire sur les autres parties de la confédération. Sans espérer qu'elle amènera immédiatement la richesse dans toutes les demeures, j'ai lieu de croire qu'elle contribuera à amoindrir la crise qui sévit en ce moment, et à faire revenir plus tôt la prospérité que tout le monde désire.

Je me suis donc trouvé dans une position un peu difficile. En considérant les intérêts généraux de la Puissance, je devais voter en faveur des résolutions. Et en me plaçant au point de vue de ce qui pouvait paraître l'intérêt de Manitoba, mon vote aurait dû être enrégistré dans le sens contraire. Il s'agissait donc de décider quelle attitude prendre sur cette importante question.

Je suis, il est vrai, M. l'Orateur, représentant de Manitoba, et comme tel, chargé de veiller particulièrement aux intérêts de cette province. Mais je ne dois pas oublier que je suis en même temps citoyen du Canada. Je suis membre du parlement fédéral, et ce parlement est chargé de législater pour toute la confédération. Ce qui intéresse la prospérité générale de la Puissance ne peut m'être indifférent. M'opposer à cette mesure, que je crois sincèrement être bonne et avantageuse aux intérêts bien entendus du pays en général, parcequ'elle peut affecter d'une manière un peu défavorable les intérêts immédiats de Manitoba, serait faire preuve d'un esprit étroit d'égoïsme et d'exclusivisme que je ne suis pas prêt à afficher.

J'ai pu voir par moi-même la dépression des affaires, les effets terribles de la crise que nous traversons, la misère se faisant sentir d'une manière désolante dans tous les grands centres de population, et j'aurais l'âme assez peu généreuse pour dire : Que cet état de chose se prolonge, que la misère continue à régner ; que les populations du Canada continuent à souffrir, pourvu que Manitoba ne soit pas affecté !

Non, M. l'Orateur, j'envisage la question à un point de vue plus large, plus élevé. Et je crois avoir plusieurs bonnes raisons pour justifier ma manière de penser et d'agir.

D'abord, Manitoba ne sera pas affecté par le nouveau tarif d'une manière aussi désavantageuse, aussi préjudiciable qu'on pourrait le croire Nous aurons à payer un peu plus cher pour les articles que nous importons, mais le droit sur le blé nous favorise et nous protége. Nous produisons beaucoup de blé, et la protection sur cette denrée nous permettra de faire la compétition avec les Etats de l'Ouest, au moins sur le marché canadien. Nous trouverons là une compensation pour l'excédant que nous aurons à payer sur les autres articles. Et cette compensation aura pour effet d'encourager l'agriculture, qui est la principale et la plus sûre des exploitations que l'on doit chercher à développer dans un pays comme le nôtre.

Ensuite, si la politique nationale, en protégeant nos industries, en encourageant l'agriculture, a pour effet, comme j'en ai la confiance, de ramener un peu plus de bien-être et de prospérité dans le pays, cette prospérité devra naturellement se faire sentir à Manitoba. Si l'on voit revenir la richesse dans les autres provinces, les capitaux auront bien-

tôt trouvé le chemin de Manitoba où tous les genres d'industries sont à créer, où l'on sait qu'il existe d'immenses ressources n'attendant que l'application d'un peu de capital pour enrichir ceux qui les exploiteront, et faire en même temps la richesse du pays. Et quand la nouvelle politique aura comblé les déficits du trésor, nous pourrons alors plus facilement, à Manitoba, obtenir du gouvernement fédéral, des subventions pour les grandes améliorations publiques qui sont si nécessaires dans un pays nouveau. Mais surtout, quand nous pourrons montrer au gouvernement les sommes considérables perçues aux bureaux des douanes de la province, par suite de l'application du nouveau tarif, nous aurons alors droit d'exiger une augmentation de subsides, qui nous permettra d'exécuter les grands travaux dont le besoin se fait si sérieusement sentir d'un bout à l'autre de notre province. Et en cela, les intérêts de Manitoba seront mieux servis que par la continuation de l'ancien tarif, avec la continuation du mince subside que nous avons, subside tout-à-fait insuffisant pour faire face aux exigences nouvelles créées par l'augmentation continuelle de la population.

Maintenant la protection accordée aux industries nationales aura aussi pour effet d'encourager l'établissement de manufactures dans notre province ; et nous pourrons garder et dépenser, parmi notre population, les sommes énormes que nous envoyons chaque année à l'étranger, pour des objets que nous pouvons manufacturer nous-mêmes. Et nos colons, anciens et nouveaux, en auront le bénéfice.

Une autre raison qui m'engage à appuyer la politique soumise par l'hon ministre des finances, c'est l'attitude que vient de prendre le gouvernement sur le tracé du Pacifique Canadien dans notre province. Le tracé adopté par l'ex-gouvernement passait au Nord du lac Manitoba, à travers une centaine de milles de plaines marécageuses, tout-à-fait impropres à la culture. Les citoyens de Manitoba ont fait bien des représentations à ce sujet ; mais leurs pétitions ont été mises de côté ; leurs justes demandes n'ont reçues aucune considération. Et ça été, M l'Orateur, une heureuse nouvelle pour Manitoba, lorsque l'honorable ministre des travaux publics a annoncé l'autre jour que le gouvernement avait décidé de faire passer la ligne principale du Pacifique au sud du lac Manitoba, traversant une région agricole magnifique, déjà remplie de cultivateurs industrieux et prospères. Ce sera un profit pour le gouvernement, par suite du trafic local, et surtout un avantage pour la population qui habite cette partie du pays. Cette raison là, à défaut d'autre, serait suffisante pour engager les habitants de Manitoba à accepter sans murmurer la nouvelle politique.

Une dernière raison, M. l'Orateur, qui me porte à appuyer la politique protectionniste, est la suivante, et ce n'est pas la moindre : Je me demande ce que, dans ces circonstances, je gagnerais, pour la population que je représente, à voter contre la politique nouvelle. Mon vote aurait-il quelque effet ? Affecterait-il d'une manière quelconque le résultat qui doit être obtenu ? Je suis bien convaincu du contraire. Lors même que j'aurais l'éloquence des plus grands orateurs et que je crierais aussi fort qu'il me serait possible de le faire pour empêcher l'adoption de la politique nationale, et fussé-je appuyé par mes trois collègues de Manitoba, ma voix ni mon vote ne changerait rien. Et je ne dois pas m'en étonner. Après le verdict rendu par le peuple le 17 septembre dernier, je ne dois pas être surpris si les membres de cette honorable chambre ne seraient pas disposés à méconnaître la volonté de leurs électeurs, et les intérêts de leurs provinces respectives, pour favoriser particulièrement Manitoba. Je sais cela, M. l'Orateur, et je ne me sens pas disposé à aller me heurter intutilement à une impossibilité.

Mais, me dira-t-on, vous êtes chargé des intérêts de Manitoba, et lors même que vous n'auriez aucun espoir de réussir, ce serait faire plaisir à vos électeurs que de voter dans le sens de leurs désirs. Je sens bien, M. l'Orateur, que cette raison-là a une certaine valeur. Je sais qu'il ne m'est pas permis d'ignorer le désir de ceux que je représente. Mais je compte sur leur intelligence, sur le bon sens qui les caractérise, pour leur faire comprendre que dans les circonstances où je me trouve, je n'ai nullement trahi leurs intérêts en votant en faveur de la politique nationale. Accepter de bon cœur ce qu'on ne peut empêcher est un principe juste et toujours de saison. Je suis persuadé qu'ils m'approuveront d'avoir voté suivant mes convictions, dans le sens des intérêts bien entendu du pays, plutôt que d'avoir, par une démarche absolument inutile, sans le moindre espoir de succès, visé uniquement à leur faire plaisir. Mon vote n'aurait eu pour but que de leur jeter de la poudre aux yeux, comme on dit vulgairement. Et dans une question aussi importante, je ne crois pas, M. l'Orateur, devoir recourir à ces petits moyens pour me rendre populaire.

Pour ces différentes raisons, M. l'Orateur, je n'ai pas hésité, et je n'hésite pas encore, à donner mon vote en faveur de la politique nationale.

Nouvelles Locales.

— Son Excellence le Lt. Gouverneur Cauchon est arrivé ce matin.

—Temps frais, avec pluie de temps à autre, chemins mauvais.

—Dimanche prochain fête de la Pentecôte.

—On est à bâtir un nouveau propulseur au Lac Manitoba pour M Pratt.

—L'Hon. Edgar Dewdney a été nommé surintendant des affaires sauvages du Nord Ouest.

—Le moulin à scie de Macaulay et Jarvis doit reprendre à marcher sous peu.

—La fête de la Reine cette année s'est passée bien tranquillement à St. Boniface et à Winnipeg.

—Les grains semés sont presque tous levés et ont une très belle apparence.

—Les émigrants continuent à arriver : la plupart se dirigent vers la Saskatchewan.

—M. John Costigan, M. P. pour Victoria Nouveau Brunswick, est arrivé à Winnipeg, avec son fils.

— Il y a des fraises sur le marché Mais elle ne sont pas du crû de Manitoba.

—Les travaux du chemin sur l'avenue Provencher, avancent rapidement. Le contrat est exécuté par MM. Charrier et Santerre.

—Une autre locomotive portant le nom de "James A. Rowan" est arrivée à St. Vincent samedi dernier et est destinée à la section 15 du chemin de fer Pacifique Canadien.

—Les traiteurs commencent à nous arriver; on dit que dans certaines parties des Territoires du Nord Ouest la chasse a complètement manquée.

—M. P Lalonde, marchand de Richmond, P.Q. est arrive à Winnipeg avec sa famille samedi dernier avec l'intention d'ouvrir un magasin de cigares.

—Nous avons le plaisir d'annoncer l'arrivée parmi nous de M. le professeur Roméo Poisson d'Arthabaskaville, P. Q. M. Poisson doit enseigner la musique vocale et instrumentale.

— L'Hon. M. Dubuc est revenu d'Ottawa depuis une dixaine de jours et a repris la pratique de sa profession Son bureau se trouve près du magasin de M. Bertrand, au dessus de celui de M. Wishart.

-- Le corps d'une jeune femme déjà en état avancé de décomposition a été retrouvé dans la Rivière Rouge à quelques milles en haut de Selkirk. Il n'a pas été indentifié, mais on pense que c'était le corps de Melle Kate Chandler, noyée près de Kildonan en avril dernier.

--On croit que l'honorable M. MacDougall sera nommé membre de la commission des terres, qui doit être constituée en vertu de la section B de la septième résolution adoptée par la Chambre des Communes pour la construction du chemin de fer du Pacifique.

VARIETES.

La réouverture des Chambres, qui qui a eu lieu le 15 courant à Versailles, n'a été marquée par aucun incident.

⁂

Le monde entier produit en moyenne 601,000,000 de livres de thé, La Chine en produit 600 000 000, le Japon 40,000,000, l'Inde 35,000,000 et Java 6,000,000.

⁂

Le Sultan de Turquie a fait présent au Général Grant de deux magnifiques chevaux Arabes, l'un gris fer et l'autre noir comme un charbon. Ils ont été mis sur un steamer en destination de New Haven.

⁂

Un pauvre vigneron de Bourgogne gagna à une loterie un prix de $90,000. Il donna par reconnaissance $10,000 pour l'érection d'une église dans son village natal, et s'en alla ensuite demeurer avec sa famille à Paris, où, dans un an, il dépensa le reste de son argent. Il retourna alors à son village et devint bedeau de son église.

⁂

Une Anglaise peu au courant de notre langue demandait a un de nos confrères la différence qui existait entre un journalier et un journaliste.

Notre confrère, pris un peu au dépourvu, répondit aussitôt : Madame un journalier bêche la terre, tandis qu'un journaliste bêche ses confrères et souvent le public.

⁂

On nous raconte une bonne histoire de ventriloquisme qui a le mérite d'être authentique.

Une dame se promenait dans une des rues de Londres vit un marchand d'oiseaux ambulant ayant en cage de fort beaux specimens de la gent ailée. Apercevant un magnifique bouvreuil elle demanda au marchand si l'animal pouvait siffler et quel était son prix.

"Cet oiseau, madame, vaut 30 shillings, et il siffle cet air si connu :

I'm leaving thee in sorrow, Annie,
As well as any man could do it.

et en effet, au même instant, elle crut entendre le bouvreil siffler les notes joyeuses de cette chansonnette.

Immédiatement elle acheta l'oiseau, l'apporta chez elle, l'installa dans une magnifique cage, mais hélas ! tous ses soins furent inutiles l'oiseau ne chanta plus.

Inutile d'ajouter que le ventriloque farceur est recherché de la manière la plus active dans la ville de Londres et la contrée environnante.

⁂

Le monde musical s'occupe beaucoup depuis quelque temps, dit l'*Etoile belge* d'une invention nouvelle, dont l'idée première est dû à l'habile ingénieur mécanicien Luigi Caldera, de Turin, et qui marque un perfectionnement de la plus grande importance. L'instrument nouveau qu'on a baptisé "Melopiano," a résolu victorieusement le problème posé depuis longtemps : la tenue du *son prolongé* vibrant sans discontinuité après l'attaque des cordes par le marteau. Cette tenue du son, qui peut atteindre un *fortissimo* et diminuer au *pianissimo*, comme les sons filés par un habile chanteur est obtenue grâce à la répercussion très-rapide des cordes primitivement attaquées qui vibrent librement sous l'action d'un système aussi ingénieux que délicat, leur donnant cette puissance de sonorité vainement cherchée jusqu'ici.

Le *Melopiano*, tout en conservant le caractère du piano et permettant à l'exécutant d'obtenir les effets si nombreux produits par la variété d'attaque et de toucher, ajoute encore des effets nouveaux comme puissance, et comme combinaisons mélodiques et harmoniques.

⁂

La prédiction suivante est copiée d'un vieux journal daté du 28 août 1865. Pour ce qui concerne la Russie elle est en train de s'accomplir. Il faut espérer que les choses horribles qu'elle prévoit dans notre pays ne se réaliseront pas. Nous traduisons :

"Le prof. Leoniders, astrologue d'Indianapolis, ayant examiné les cercles autour du soleil, fait l'horrible prophétie suivante :—Je remarque par les planètes qu'une terrible peste commencera en Russie, et aura son origine des soies importées d'Egypte, du Caire et de la Turquie. Elle traversera la mer Baltique, désolera l'Allemagne, causera une immense mortalité en Angleterre, et s'étendra aux Etats-Unis. Par cette terrible épidémie, les corps seront tachetés comme un léopard, et la chair deviendra d'une couleur pourpre noirâtre. La peste emportera un si grand nombre de mortels qu'il n'en restera pas assez pour enterrer les morts ou leur donner une sépulture chrétienne. Les rues de nos cités, villes et villages seront remplies de morts et de mourants. Les gémissements et les cris d'horreur rempliront les cœurs de consternation. La confusion régnera souverainement. Le glas de la mort cessera de tinter lorsque la maladie augmentera en fureur. Les victimes tomberont et mourront là où elles auront été attaquées. L'odeur fétide s'échappant des morts deviendra si commune que les survivants n'y feront aucune attention."

⁂

Nous lisons dans la *Semaine* de Tours :

"Vous connaissez tous Monseigneur Mermillod, le saint évêque, l'éloquent apôtre. Il m'a raconté qu'étant vicaire administrateur de Genève, il y a bien longtemps, il avait converti une protestante, sans s'en douter, rien qu'en fesant convenablement la génuflexion devant le Saint-Sacrement. Il avait l'habitude d'aller tous les soirs faire une dernière visite à l'église pour garnir la lampe du Saint Sacrement, pour voir si les portes étaient bien fermées et si personne ne restait caché, car on craignait toujours qu'il n'arrivât quelque sacrilège. Et après cela il venait au pied de l'autel, y faisait une longue génuflexion et baisait la terre en s'en allant, comme un acte plus profond d'adoration. Or, un soir qu'il se croyait bien seul, il se relevait après ses dévotions, lorsqu'il entend un bruit ; un confessional s'ouvre, il en sort une dame, une grande dame, s'il vous plait !

"—Que faites vous ici, à cette heure, Madame ?

"—Je suis protestante, vous le savez, j'ai suivi votre Carême et j'ai entendu les instructions que vous avez faites sur la présence réelle. J'étais convaincue par vos arguments. Un seul doute me restait ; pardonnez-moi de vous l'exprimer : Croit-il personnellement à ce qu'il dit ? Et je suis venue : j'ai voulu voir si, dans le secret, vous vous comporteriez envers l'Eucharistie comme quelqu'un qui y croit, décidée à me convertir si je voyais votre conduite conforme à vos enseignements. Je suis venue, j'ai vu, je crois : confessez-moi !

"Aujourd'hui c'est une des plus ferventes catholiques de Genève.

"Ainsi, une génuflexion devait perdre ou sauver une âme ; voyez-en la puissance ! Songez donc, vous aussi, à la force qu'aurait votre exemple. Si tous les chrétiens convaincus faisaient la génuflexion, les indifférents seraient frappés, saisis et entraines."—(*Le Dimanche illustré.*)

Applications pour Licences dans la Cite de Winnipeg.

HÔTELS. James Donahue, Frank Ritchie, Thos Dunn, Henry Wilson, West et Stanley, Lennon et Emmick, Henry Braun, Duncan Sinclair, Patrick Carey, McIvor et Graham, Thomas Dougherty, McIntyre et Campbell, W J. O'Connor, Chadwick et McIntyre, H B. Fairfield, James Naismith, Bradt et McAlpin, C. Prud'homme, Vincent de Toronto, P. Newis, John Haverty, P. Hemmick, Poulton et Christie, Hennessey et Cie., John Morris, Joseph Kahl r.

Grôceries. Requey et Carey, McIntyre et McCulloch, Haskins et Colquhoun, H. L. Reynolds, A. G. B. Bannatyne, E. F. Hadger, George E. Fulthorpe, J. H. McTavish, W. H. Lyon.

JOHN FRASER,
Président des Commissaires de Licences.

Winnipeg, 15 Mai, 1879. 21

CANADIAN PAIN DESTROYER.

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir pour soulagé des milliers de personnes sujettes aux douleurs. Dans les cotés, les reins, et la tête, aux rhumes à la toux, maux de gorge, détoise, ecrasures, crampes dans l'estomac, cholera morbus, dissenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps ; il est très-estimé ou l'on s'en sert ; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent ; et on n'a pas connaissance d'un seul cas ou il na pas donné satisfaction, lorsque les directions ont été bien suivies ; au contraire tous sont charmés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous même une épreuve complète ; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné ; peuvent-être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maitriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des ordres nous arrivent des marchands de remèdes de tous les points du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat ; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent ; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.

Agent pour la Province de Manitoba.
Grande Rue Winnipeg

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

JOSEPH CAUCHON,

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le vingt-neuvième jour du mois de Janvier courant et à chacun de nous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le vingt-neuvième jour du mois de Janvier auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant à chacun de vous, de vous trouver avec nous, pour la DEPECHE DES AFFAIRES, dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, en notre Ville de Winnipeg, Samedi, le Premier jour du mois de Févier prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable JOSEPH CAUCHON, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatorzième jour de Janvier dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-neuf et de Notre Règne la Quarante deuxième.

Par ordre

C. P. BROWN,

Secrétaire-Provincial.



CANADA
PROVINCE DE MANITOBA, } County de Provencher.
Comte de Provencher.

Revision des listes électorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

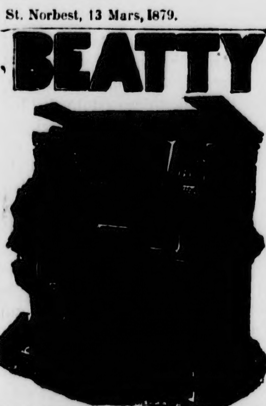
Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comté de Provencher sera tenu à St. Norbert, mercredi, le vingt-unième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi pour la révision des listes électorales de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour : et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes électorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

JOSEPH TURENNE,

Greffiir de la cour de comté pour le comté de Provencher.

Bureau du Greffier,

St. Norbest, 13 Mars, 1879.



BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to ; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated ADVERTISER and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

La Pharmacie de la Cite.

TROTT & MELVILLE,

(Membres du College de Pharmacie d'Ontario.)

BLOCK MCKENNY, GRANDE RUE.

SAVON DE TOILETTE.

Lubin,
Glycerine de Sarge,
Miel,
Brown Windsor,
Pummice,
Farine d'Avoine,
Carbolique,
Silver & Barber's Favorite,
Genuine Yankee Tar

PARFUMS.

Lubin,
Atkinson,
Piver,
Eugene Rimmel,
Princesse,
Lavende,
Eau de Floride,
Cologne (double),
" No. 4,
" Wicker,
" Verre coupé,
" véritable Johann Maria Farina

Un Assortiment Complet de Medecines Brevetees.

Nous fesons une spécialité de la fourniture aux detaillants de toutes nos marchandises à des prix plus bas que ceux que l'on a jamais offerts dans la Province.

Souvenez-vous de l'Enseigne du Pilon d'Or

Winnipeg, 20 Sept., 1877. jno

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont désireux de se guérir devraient essayer les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU DR. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé.* UNEBOITE.

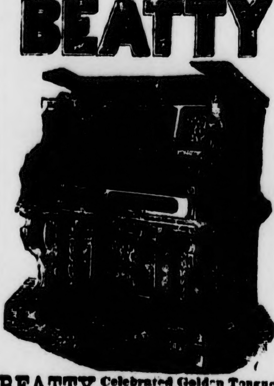
Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guerira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa



BEATTY Celebrated Golden Tongue PARLOR ORGANS

ELEGANT STYLES, with valuable Improvements, New and Beautiful Solo Stops. Over One Thousand Organists and Musicians endorse these organs and recommend them as strictly First-Class in Tone, Mechanism and Durability. Warranted for six years. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, N. J., U. S. A.

CLERGYMEN AND SCHOOL TEACHERS. You can easily increase your salary by devoting a very small portion of your leisure time to my interest. I do not expect you to canvass for my celebrated Beatty's Pianos and Organs unless you see fit to ; but the service I require of you is both pleasant and profitable. Particulars free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.

SIGN PAINTERS wanted in every section of the United States and Provinces to answer this advertisement. Paper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, U. S. America.

U can buy first class Pianos and Organs cheaper of DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, than of any other establishment in the United States. Why? Because he sells only for cash, takes no risks and has no book accounts. Every instrument fully warranted for six years as strictly first-class, and sent on from 5 to 15 days' test trial, money refunded and freight paid both ways by him if they are unsatisfactory. Send for Illustrated ADVERTISER and read testimonials from his patrons, some of whom you may know. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington, New Jersey, United States of America.



CANADA.
PROVINCE OF MANITOBA. } County Court of Provencher.
County of

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Provencher shall be held at St. Norbert on the 21st day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

JOSEPH TURENNE,

Clerk of the county court for the county of Provencher.

Clerk Office,

St. Norbert, March 13th, 1878.

AVIS.

et livres de comptes pour l'année dernière seront fermés le 31 Janvier, je donne avis que tous les comptes dûs à la maison qui ne seront pas régler d'ici au 15 Février seront mis pour collection entre les mains de mon avocat.

Argent, grains, bois et produits de la campagne pris en paiement aux prix du marché.

A. G. B. BANNATYNE,

Winnipeg.

Epargnez votre Argent

en achetant comptant.

LA MANUFACTURE DE CAROSSE & SLEIGH DE MANITOBA

le et apres ce jour ferrera les chevaux pour 50 cts. par fer comptant, ou 60 cts. à credit, et fera tout autre genre d'ouvrages à bas prix.

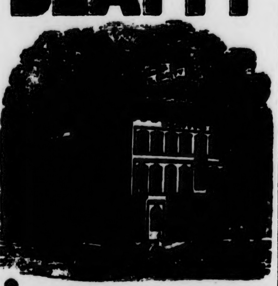
C'est maintenant le temps d'envoyer vos commandes pour Cutters, Sleighs, &c., aussi pour racommodages à temps pour les premières neiges.

Tout ouvrage garanti,

THOMAS LUSTED.

N.B.—On échangera une douzaine de petits wagons légers, Buggies et voitures à planches (*buckboards*) pour du blé ou des droits d'enfants Metis.

j-n-e T. L.



BEATTY'S PIANOS AND ORGANS, WASHINGTON, NEW JERSEY. Beatty's Pianos, grand, square and upright, are pronounced by the press and the people as the most beautiful and sweetest toned Pianos ever manufactured. Sent on test trial and pronounced the best in the world. Beatty's celebrated Golden Tongue Parlor Organs. Any manufacturer challenged to equal them. They possess power, depth, brilliancy and sympathetic delicacy, exquisitely beautiful solo effects, and the only stop action ever invented that cannot be disarranged by use. The bellows capacity is so great that but little effort is required with the feet to supply all the air necessary. Best made and most elegant cases in the market. All solid wood ornaments. Every instrument fully warranted for six years as strictly first class, and sent on from 5 to 15 days' test trial. Illustrated Newspaper sent free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington New Jersey, United States of America.

ORGANS. BEATTY PIANOS.

The public are particularly cautioned against bogus instruments which are being palmed off as genuine Beatty celebrated Pianos and Organs, and particularly from parties in the West and South-West, where this detestable trickery has been extensively practised on the reputation I have gained ; also beware of anonymous circulars with false quotations from certain trade journals. Write for explanation. Send for Beatty's Illustrated Piano and Organ Advertiser, containing testimonials from millionaires, bankers, merchants, lawyers, clergymen, and thousands of purchasers throughout the length and breadth of the land with full particulars of the great Piano and Organ war against high prices. Newspaper free. Address DANIEL F. BEATTY, Washington New Jersey, United States of America.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir : il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et previennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien déclarée.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A.



AVIS.

CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA. } Cour de Comte de Selkirk
Comté de Selkirk.

Révision des listes électorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comté de Selkirk sera tenu au Palais de Justice à Winnipex, le huitième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant midi pour la révision de la liste électorale de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour. Toutes les personnes, qui, étant électeurs ou croyant avoir le droit de l'être pour la Cité de Winnipeg, demanderont des changements dans la dite liste électorale devront donner au soussigné au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

EDMUND MARSTON,

Greffier de la cour de comté pour le comté de Selkirk.

Bureau du Greffier,
Winnipeg, 20 Fév., 1879.



CANADA.
Province of Manitoba } County Court of Marquette East
County of Marquette East.

Revision of the Electoral Lists under "the Manitoba Election Act, 1875, and its amendments."

Public notice is hereby given, that the next term for the holding of the county court for the county of Marquette East shall be held at St. Frs.-Xavier East, on the sixteenth day of May next, at ten o'clock of the forenoon, when the revision of the electoral lists of the electoral divisions within the jurisdiction of this court shall be proceeded with by the said court. All persons being electors, or claiming to be such, wishing modifications in any of such electoral lists are notified to give at least fifteen days' notice in writing before the sitting of the court to the undersigned of their intention to do so, and shall have to be present at the place, date, and time aforesaid, either in person or by agent, with their witnesses and papers, to have their claims decided according to law.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Clerk of the county court for the county of Marquette East.

Clerk Office,
St. Frs.-Xavier, March 13th, 1878.



CANADA.
PROVINCE DE MANITOBA. } Cour de Comte de Marquette Est.
Comte de Marquette Est.

Revision des Listes Electorales en conformité de l'Acte 38 Vict., Cap. 2, et ses amendements.

Avis public est par le présent donné que le prochain terme de la cour de comté pour le comté de Marquette Est sera tenu à St. François-Xavier Est, vendredi le seizième jour de Mai prochain, à dix heures de l'avant-midi pour la révision des listes électorales de la division électorale, dans les limites de la juridiction de la cour : et toutes les personnes, qui, étant électeurs, demanderont des changements dans quelqu'une des listes électorales, devront donner au soussigné, au moins quinze jours d'avis de leur intention de ce jour, et devront être présentes, au lieu, à la date et au temps susdits, soit personnellement ou par leur agent avec leurs témoins et documents afin de faire régler leurs réclamations conformément à la loi.

PIERRE LAVALLEE, Jr.

Greffier de la cour de comté pour le comté de Marquette Est.

Bureau du Greffier,
St. François-Xavier, 13 Mars, 1879.

Avis.

Le Dr. T. Fafard, a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M EDOUARD PRINCE.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.